

Engager et accélérer la transformation écologique des entreprises

LES GUIDES PRATIQUES DE LA CCFI



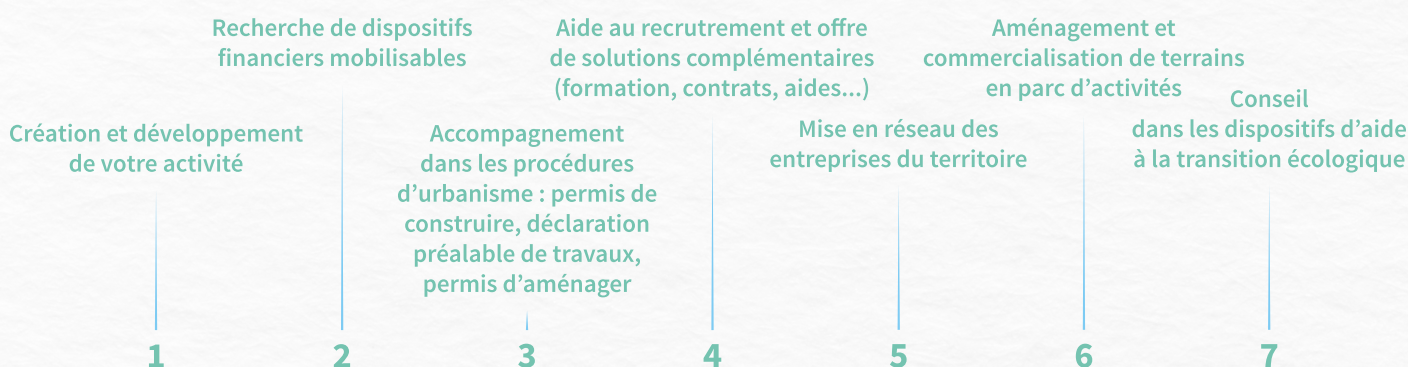
cc-flandreinterieure.fr



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce guide s'inscrit dans la volonté de la CCFI d'accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique. Vous y retrouverez les principaux dispositifs mobilisables par votre entreprise. Chaque projet de développement ayant sa spécificité, nous vous invitons à prendre contact avec le service Développement économique de la Communauté de communes de Flandre intérieure pour que nous puissions ensemble étudier l'accompagnement financier dont vous pourriez bénéficier.

Le service Développement économique de la CCFI, c'est une équipe dédiée à l'accompagnement de votre projet, dans 7 volets de la vie de votre entreprise :



Contactez-nous !

Service Développement économique - 03 74 54 00 41
developpementeconomique@cc-flandreinterieure.fr

SOMMAIRE DES AIDES

- P.3 Diagnostic transition écologique (CCI Hauts-de-France)**
- P.4 Diag' écoconception (ADEME & BPI)**
- P.5 Booster « transition écologique » (CCI & CMA Hauts-de-France)**
- P.6 Diag' éco-flux (Ademe & BPI)**
- P.7 Maison des entrepreneurs (CMA & CCI Hauts-de-France)**
- P.8 Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et PME (DDFIP)**

DIAGNOSTIC TRANSITION ÉCOLOGIQUE



analyse



conseil

OBJECTIF

Identification des besoins de l'entreprise en matière de transition écologique.

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise commerciale ou artisanale recevant du public.

ÉTAPES

Le diagnostic permet à l'entreprise de s'engager dans une démarche écoresponsable tout en réalisant de potentielles économies. Il est composé de plusieurs étapes :

- État des lieux pour évaluer l'impact de l'entreprise sur l'environnement et détecter de nouvelles sources d'économies (gestion des locaux, énergie, eau, déchets, mobilité, etc.),
- Restitution d'un diagnostic complet et proposition d'un plan d'actions prioritaires,
- Proposition d'un accompagnement gratuit par un expert environnement.

COÛT

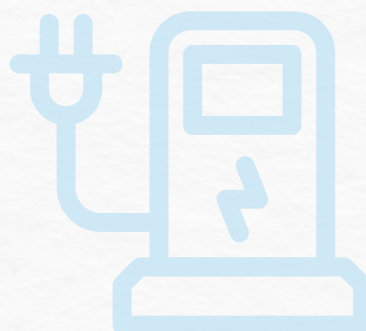
Accompagnement d'une journée financée à 100%, avec remise d'un plan d'actions.

PORTÉ PAR...

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Hauts-de-France dans le cadre du plan France Relance de l'État.

Contact

Communauté de communes de Flandre intérieure
Service Développement économique
developpementeconomique@cc-flandreinterieure.fr
03 74 54 00 41



+ d'infos : <https://hautsdefrance.cci.fr/solutions/diagnostic-transition-ecologique/>

OBJECTIFS

- Inscrire l'entreprise dans une trajectoire durable, favoriser la transition environnementale.
- Mission de conseil qui vise à améliorer la performance environnementale des produits, services et procédés.

BÉNÉFICIAIRES

PME de moins de 250 salariés et chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros.

ÉTAPES

Elles sont réparties en 5 phases :

- Analyse du contexte.
- Sensibilisation à l'écoconception.
- Réalisation d'une évaluation environnementale.
- Identification, formalisation et chiffrage des leviers d'écoconception.
- Préparation à la mise en œuvre du plan d'actions.

COÛT

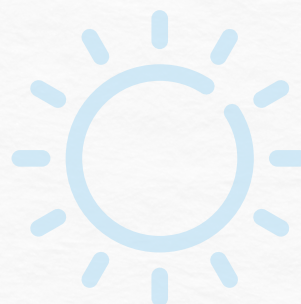
- Reste à charge de 5400€ HT pour les entreprises de moins de 50 salariés réalisant moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires.
 - 7200€ HT pour les entreprises entre 50 et 249 salariés.
- (Coût total du dispositif de 18000€ HT)

PORTÉ PAR...

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise Énergétique et la Banque Publique d'Investissement.

Contact

Communauté de communes de Flandre intérieure
Service Développement économique
developpementeconomique@cc-flandreinterieure.fr
03 74 54 00 41



+ d'infos : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-ecoconception>

BOOSTER TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OBJECTIF

Mettre en œuvre un projet de transition écologique afin de limiter les coûts environnementaux et pérenniser leurs activités.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de plus de 3 ans et de moins de 20 salariés.

ÉTAPES

Accompagnement en 2 étapes :

- Diagnostic pour évaluer les actions prioritaires en matière de réduction de consommation d'énergie et d'eau ainsi que de production de déchets, afin de diminuer l'empreinte carbone de l'entreprise.
- Forfait de 2 jours pour établir un plan d'actions adapté et accompagner l'entreprise dans sa mise en œuvre.

COÛT

Dispositif gratuit si l'entreprise n'a jamais bénéficié de la gratuité d'un dispositif Booster.
Si un dispositif Booster gratuit a déjà été réalisé, le reste à charge est de 150€ HT.

PORTÉ PAR...

La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) des Hauts-de-France
et la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) des Hauts-de-France.

Contact

Communauté de communes de Flandre intérieure
Service Développement économique
developpementeconomique@cc-flandreinterieure.fr
03 74 54 00 41

+ d'infos : <https://www.artisanat.fr/artisan/developper-mon-entreprise/renforcer-sa-performance-et-sa-competitivite-avec-les-diagnostics>

OBJECTIFS

- Réaliser des économies durables en réduisant la consommation d'énergie, de matière, d'eau et la production de déchets.
- Gagner en rentabilité.
- Réduire l'impact environnemental.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 250 salariés (si plus de 250 salariés, vérification de la faisabilité par un expert).

ÉTAPES

- Accompagnement de l'entreprise pendant 15 mois, en 4 étapes :
- Analyse des pratiques de l'entreprise pour repérer les sources d'économies,
 - Définition d'un plan d'actions de réduction des flux,
 - Mise en place des actions que valide le dirigeant,
 - Évaluation des économies réalisées.

COÛT

- Entreprise de 20 à 49 salariés : reste à charge de 2000€ HT.
- Entreprise de 50 à 250 salariés : reste à charge de 3000€ HT.

PORTÉ PAR...

La Banque Publique d'Investissement (BPI) France en partenariat avec L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise énergétique).

Contact

Communauté de communes de Flandre intérieure
Service Développement économique
developpementeconomique@cc-flandreinterieure.fr
03 74 54 00 41

+ d'infos : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-eco-flux>

OBJECTIFS

Favoriser la création et la reprise d'entreprise.

BÉNÉFICIAIRES

- Porteurs désireux de créer ou reprendre une activité dans les Hauts-de-France.
- Créateurs et repreneurs de moins de trois ans.

FORMES

Accompagnement sur plusieurs thématiques :

- Développement durable notamment sur l'accompagnement et la sensibilisation à la mise en place de mesures environnementales (gestion des déchets, de l'eau, de l'air, maîtrise de l'énergie, modes d'approvisionnement en matière...),
- Le numérique,
- Le développement commercial,
- La gestion,
- Les ressources humaines.

DURÉE

40 heures max. pour une inscription la 1^{ère} année, 20 heures max. la deuxième, 10 heures max. la troisième.

COÛT

Gratuit pour le porteur.

PORTÉ PAR...

La Chambre des métiers de l'Artisanat (CMA) des Hauts-de-France et la Chambre de l'Industrie et du Commerce (CCI) des Hauts-de-France. Financé par la région Hauts-de-France et le FEDER.

Contact

Communauté de communes de Flandre intérieure
Service Développement économique
developpementeconomique@cc-flandreinterieure.fr
03 74 54 00 41

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX DES TPE ET PME

Ouvert du 01/01/23 au 31/12/24

OBJECTIF

Soutenir les professionnels pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire.

BÉNÉFICIAIRES

- TPE et PME tout secteur d'activité confondu (artisanal, industriel, commercial, libéral ou agricole), soumises à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés (IS).
- Propriétaires ou locataires des locaux, qui engagent des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire (bureaux, commerces, entrepôts...).

DÉPENSES ÉLIGIBLES

À condition que la construction du bâtiment soit achevée depuis plus de 2 ans à la date d'exécution des travaux :

- Acquisition et pose de système d'isolation thermique.
- Acquisition et pose d'un chauffe-eau solaire collectif ou dispositif solaire collectif pour la production d'eau chaude sanitaire.
- Acquisition et pose de pompe à chaleur, autre que air/air, dont la finalité essentielle est d'assurer le chauffage des locaux.
- Acquisition et pose d'un système de ventilation mécanique simple flux ou double flux, du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid.
- Acquisition et pose d'une chaudière biomasse.
- Acquisition et pose d'un système de régulation ou de programmation du chauffage et de la ventilation.

MONTANT DE L'AIDE

Crédit d'impôt d'un montant de 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 25000€ par entreprise.



INFORMATIONS PRATIQUES

L'entreprise doit déclarer ses dépenses engagées à l'aide d'un devis signé au moment de sa déclaration annuelle de résultats de l'année durant laquelle les dépenses ont été engagées.

PORTÉ PAR

La Direction Départementale des Finances Publiques du Nord (DDFIP).



Contact

Communauté de communes de Flandre intérieure
Service Développement économique
developpementeconomique@cc-flandreinterieure.fr
03 74 54 00 41

+ d'infos : <https://les-aides.fr/aide/WILP3w/ddfip/credit-d-impot-pour-la-renovation-energetique-des-locaux-des-tpe-et-pme.html>

